

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 4 décembre 2024**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 7 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 1
Absents : 3 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry
Votants : 7 TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Gérard VIALIS.

Date de la convocation : Excusés : Marie-José LIGOUZAT
25/11/2024

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ, Jean-Loup MARTIN.

A été élu secrétaire de séance : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD

Délibération n° 2024-D52 - Station des Saisies – Convention relative à la distribution des secours sur le secteur du Mont-Bisanne avec la SPL Domaines skiabiles des Saisies – Saison d'hiver 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que les missions de secours sont assurées sur les domaines skiabiles des Saisies par le service des pistes de la SPL Domaines skiabiles des Saisies.

Il rappelle notamment que l'annexe 4 relative aux prestations complémentaires de la délégation de gestion du domaine skiable partiel (ski alpin et ski nordique), secteur Mont-Bisanne, conclue par avenant avec la SPL Domaines skiabiles des Saisies à la date du 12 novembre 2019, stipule que des conventions spécifiques de distribution des secours seront établies entre le Délégué et la Commune de Cohennoz.

Afin d'officialiser les missions de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparaît nécessaire de conventionner avec la SPL Domaines skiabiles des Saisies en ce qui concerne le secteur du Mont-Bisanne.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal un projet de convention relative à la distribution des secours sur le secteur du Mont-Bisanne à passer avec la SPL Domaines skiabiles des Saisies pour la saison d'hiver 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (7 voix pour) :

↳ **Approuve** la convention à intervenir avec la SPL Domaines skiabiles des Saisies concernant la distribution des secours sur les domaines skiabiles des Saisies, secteur du Mont-Bisanne, pour la saison d'hiver 2024-2025.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20241204-2024_D52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

